

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 19 AVRIL 2016 A 20 H 15

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le 19 AVRIL A 20 H 15

Extrait affiché le :
20 avril 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

3^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, M. CHMIDLIN Stéphane,
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,
Mme FLICKER Gisèle, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice,
Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M.
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme DEMAIZIERE Chantal,

Objet : Transformation d'emplois d'ATSEM.

M. CHARDIN Denis, M. FOUCAL Olivier.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme VINCENT Marie	à	Mme BOULANGER Annie
M. TARDIEU François	à	M. PIERRAT Benoît
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle

N° 44/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint au Maire, informe le Conseil
Municipal que 2 agents spécialisés des écoles maternelles non titulaires ont obtenu le concours d'Agent
spécialisé des écoles maternelles, et il propose de les stagiairiser sur le poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps
non complet, soit 20 heures hebdomadaires ; à compter du 1^{er} mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses
membres présents et représentés, décide de la transformation de 2 emplois d'ATSEM non titulaires à temps
non complet en 2 emplois d'ATSEM 1^{ère} classe stagiaire à temps non complet, soit 20 heures
hebdomadaires.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 et les arrêtés de
nomination seront pris individuellement.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,